

Rôle d'une ou d'un ORGANISATEUR COMMUNAUTAIRE



1. APPUYER LE TRAVAIL DES ASSOCIATIONS DE LOCATAIRES

Le travail des associations de locataires permet et favorise la prise en charge du milieu et des conditions de vie par l'ensemble des locataires. Pour réaliser ce travail qui peut s'avérer complexe, plusieurs associations peuvent compter sur le soutien d'une ou d'un organisateur communautaire (ou travailleur communautaire). Cet apport peut être très bénéfique en autant que:

- des liens de confiance s'établissent entre les locataires et l'organisatrice ou l'organisateur communautaire;
- l'association reste autonome et décide elle-même de ce qui est bon pour ses membres locataires;
- l'organisatrice ou l'organisateur communautaire joue le rôle de personne-ressource et conseille plutôt que de faire elle-même.

2. SOUTENIR LA VIE ASSOCIATIVE

L'organisatrice ou l'organisateur communautaire peut soutenir les membres du conseil d'administration d'une association de locataires afin que la vie associative soit la plus démocratique et dynamique possible en les aidant:

- à développer des habiletés pour gérer l'association (exemple: formation sur leur rôle et responsabilités);
- à préparer les rencontres, les assemblées générales ou les consultations des locataires (exemple: liste des choses à faire, feuille de sondage, éléments d'un rapport d'activités ou d'un rapport financier);
- à trouver des solutions lorsque des problèmes importants surgissent (mésententes entre locataires, gestion des plaintes, etc.).



Fédération des locataires d'habitations
à loyer modique du Québec (FLHLMQ)

2520, rue Lionel-Groulx, bureau 202, Montréal, H3J 1J8
514 521-1485 • 1 800 566-9662
info@flhlmq.com • www.flhlmq.com

POUR EN SAVOIR PLUS

- Lisez le guide des associations de locataires de la FLHLMQ intitulé *Ensemble pour agir*
- Consultez le site www.flhlmq.com

3. ENCOURAGER LA RÉALISATION D'ACTIVITÉS

Les associations de locataires ont le mandat de mettre en oeuvre un programme d'activités qui répond aux besoins et aux intérêts des locataires. L'organisatrice ou l'organisateur communautaire peut les aider:

- en suggérant des activités qui répondent aux aspirations des locataires;
- en trouvant des ressources internes ou externes qui sont en mesure de réaliser ces activités;
- en favorisant la consultation et les échanges entre les membres du CA et les locataires.

4. FACILITER LE RÔLE DE PORTE-PAROLE DU CA DE L'ASSOCIATION

Les associations de locataires, généralement par l'entremise de leur conseil d'administration, doivent parler à leur office au nom de leurs membres quand vient le temps de discuter des prochaines rénovations, des règlements d'immeuble ou, tout simplement, de la gestion de la salle communautaire. L'organisatrice ou l'organisateur communautaire peut les soutenir:

- en suggérant des façons de consulter les locataires (rencontres, sondage, questionnaire, etc.);
- en aidant à la formulation de leurs demandes (quoi, pourquoi, les arguments, etc.);
- en outillant les membres du CA pour qu'ils puissent plus facilement s'exprimer en public (formation, jeu de rôle, clarification des demandes, etc.)